

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 12
De votants : 14

Date de convocation : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

CASTANIER Michel, BIOULAC Josiane, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc.

Etaient absents : Nadine CASTANIER a donné procuration à Martine COURTOIS
Daniel MAZARD a donné procuration à Michel CASTANIER.

Secrétaire de séance : Elisabeth KISS

ORDRE DU JOUR

- 1/ Compte rendu de l'étude de Cantal Ingénierie et territoires pour la rénovation des maisons du centre bourg
- 2/ Travaux de voirie 2023
- 3/ Compte rendu des dossiers en cours
- 4/ Questions diverses

A la demande de M. le Maire, la séance débute par une minute de silence en hommage à Jean-Pierre BOULANGER, 1^{er} adjoint, très récemment décédé.

Monsieur le maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2023. En l'absence de commentaires, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE RENDU DE L'ETUDE DE CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES POUR LA RÉNOVATION DES MAISONS DU CENTRE BOURG

Faisant suite à la pré étude réalisée dans le cadre de l'opération de rénovation et requalification de deux maisons mitoyennes dans le bourg, en commerce, logement et gîte d'étape pour randonneurs, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération est évaluée à hauteur de 863 000 € HT. Ce montant intègre la création d'un fournil/espace de vente, l'aménagement du logement locatif et du gîte d'étape.

Cette enveloppe comprend : la réfection de la toiture intégrant la charpente, des planchés et des escaliers en béton, le remplacement des menuiseries et des volets, le ravalement des façades, le réaménagement intérieur des locaux, la requalification thermique du bâtiment, l'installation d'une chaudière à granulés de bois incluant la construction d'un local de stockage, les équipements sanitaires et travaux de plomberie ainsi que la mise aux normes électriques et de sécurité incendie.

Cette enveloppe ne comprend pas : les équipements du fournil et de la cuisine ainsi que le mobilier, l'aménagement des espaces extérieurs (jardin pour le gîte et pour le locataire) et un éventuel désamiantage et déplombage des locaux, suite à la réalisation des diagnostics spécifiques.

En intégrant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais d'étude complémentaires (bureaux de contrôles, les diagnostics) le montant global de l'opération est estimée à 986 000 € HT soit 1 183 200 € TTC.

L'ensemble de l'opération étant susceptible d'être subventionné à hauteur de 80 % (DETR 30 %, DSIL 20 %, région 20 %, département 10 %).

Dans ce cadre, le reste à charge pour la commune (20 %) s'élèverait à 197 200 € HT soit 236 640 € TTC.

Calendrier prévisionnel intégrant les phases de validation par le maître d'œuvre :

- Consultation et désignation du maître d'œuvre → **juin/juillet 2023**
- Etudes et diagnostics → **fin septembre 2023**
- Etudes Avant-Projet Sommaire (APS)/Avant-Projet Définitive (APD) → **octobre/novembre 2023**
- Dépôt du permis de construire → **début décembre 2023**
- Projet → **mars 2024**
- Dossier de consultation des entreprises (DCE) → **mai 2024**
- Consultation et désignation des entreprises → **juin/juillet 2024**
- Début des travaux → **septembre 2024**
- Fin des travaux → **3ème trimestre 2025**

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ensemble du projet et décide de faire une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre avec l'intermédiaire du CIT.

2/ TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Des travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS sont prévus à la Régaldie (7 102.50 € HT), à Sans Soucis (29 304 € HT), de Castagnérois à Granier (50 287.50 € HT) et entretien de voiries diverses (6 610.00 € HT).

Ces travaux s'élèvent à un montant total de 106 833.08€ HT soit 128 199.70€ TTC. L'entreprise COLAS, prévoit de réaliser l'ensemble des travaux courant Août-Septembre 2023.

Les travaux de la côte vieille seront réalisés le dernier semestre 2023 par l'entreprise Jérôme GUIBERT TP pour un montant total de 7 780.00€ HT soit 9 336.00€ TTC.

3/ COMPTE RENDU DES DOSSIERS EN COURS

A. ÉCOLE

Deux rencontres ont eu lieu avec l'inspectrice de l'Education Nationale en vue d'un éventuel rapprochement des écoles du secteur de Cassaniouze, Puycapel et Sénézergues. Les enfants habitants du territoire ont l'obligation d'être scolarisés sur le secteur.

M. le Maire indique que la création d'une micro crèche à Cassaniouze associée à la mise en place d'un ramassage scolaire pourrait faire l'objet d'une demande d'étude qui pourrait être diligentée par la Communauté de Communes.

B. LICENCE IV

Au vu de la délibération prise lors du conseil municipal du 6 avril 2023 tenant compte des procédures administratives en vigueur énoncées par la préfecture, la Société VITA France ont décidé de contacter un conciliateur.

C. RENCONTRE DES VILLAGES BURLESQUES

En 2023, la rencontre annuelle de villages aux noms burlesques a lieu à Corps-Nuds (Ille et Vilaine) les 7, 8 et 9 juillet.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- a) M. le maire précise que la région a accordé une subvention de 30 000€ au titre du bâtiment associatif anciennement salle polyvalente.
- b) L'entretien des chemins communaux et de grandes randonnées est prévu le samedi 10 juin, monsieur le maire rappelle que l'entretien du GR 465 sera effectué par la commune mais une compensation financière sera versée par la communauté des communes.

5/ INFORMATIONS DIVERSES

- a) La fête de l'école aura lieu le 1^{er} juillet 2023.
- b) Le 12 août 2023 à 18 heures, un spectacle « ECLAT » et un marché de pays se tiendront au terrain des sports.
- c) Un marché est prévu sur la place de Cassaniouze tous les mercredis matin en période estivale.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 h 30.

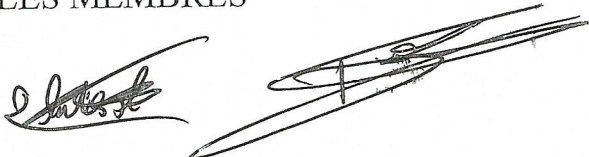
LE MAIRE


Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE


Elisabeth KISS

LES MEMBRES


Martin Coutris


Hélène


Anne